

Modèle CDI

TEMPS PARTIEL (art. 34 à 42 du décret n°86-83 du 17/01/1986)

(Partie réservée à l'agent)

Si vous êtes professeur contractuel en CDI et si vous souhaitez un temps partiel au titre de l'année scolaire 2018/2019 , vous devez faire votre demande en indiquant le type de temps partiel choisi et la quotité de travail souhaitée, en cochant la case correspondante ci-dessous et en joignant éventuellement les justificatifs à cet accusé réception.

IMPORTANT : le temps partiel est accordé pour une période d'un an et est renouvelé, par tacite reconduction, les deux années suivantes. Si vous souhaitez reprendre à temps complet ou modifier votre quotité de temps partiel l'année suivante, vous devrez l'indiquer à votre service de gestion DPE2 via ce document.

Temps partiel sur autorisation de l'administration, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service

Temps partiel de droit à l'occasion de la naissance d'un enfant et jusqu'à son 3^{ème} anniversaire (joindre une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant) ou à l'occasion de l'adoption d'un enfant jusqu'au 3^{ème} anniversaire de son arrivée dans le foyer (**joindre des justificatifs permettant de vérifier le respect des conditions**)

Temps partiel de droit pour les personnes relevant de certaines catégories visées à l'article L.5212-13 du code du travail, notamment les personnes en situation de handicap, après avis du médecin de prévention (**joindre des justificatifs permettant de vérifier le respect des conditions**)

Temps partiel de droit pour donner des soins à son conjoint (marié, lié par un PACS ou concubin), à son enfant à charge et âgé de moins de 20 ans ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave (**joindre des justificatifs permettant de vérifier le respect des conditions**)

Reprise à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019

Quotité d'exercice souhaitée, exprimée en nombre entier d'heure pour les agents exerçant des fonctions d'ENSEIGNEMENT, conformément à la réglementation :

9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h

Quotité d'exercice souhaitée, exprimée en pourcentage pour les agents exerçant des fonctions d'ORIENTATION, d'ÉDUCATION ou de DOCUMENTATION, conformément à la réglementation

50% 60% 70% 80% 90%

Signature de l'intéressé(e)

Modèle CDD

TEMPS PARTIEL (art. 34 à 42 du décret n°86-83 du 17/01/1986)

(Partie réservée à l'agent)

ATTENTION : Seuls les agents ayant été employés au moins 1 an à temps complet auparavant, peuvent demander un temps partiel, conformément à la réglementation susmentionnée. Les demandes non conformes à ces critères ne seront pas prises en considération.

Dans la mesure où vous remplissez les conditions légales, vous devez faire votre demande en indiquant le type de temps partiel choisi et la quotité de travail souhaitée, en cochant la case correspondante ci-dessous et en joignant éventuellement les justificatifs à cet accusé réception.

IMPORTANT : le temps partiel est accordé pour une durée ne pouvant excéder la durée du contrat à durée déterminée.

Temps partiel sur autorisation de l'administration, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service

Temps partiel de droit à l'occasion de la naissance d'un enfant et jusqu'à son 3^{ème} anniversaire (joindre une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant) ou à l'occasion de l'adoption d'un enfant jusqu'au 3^{ème} anniversaire de son arrivée dans le foyer (**joindre des justificatifs permettant de vérifier le respect des conditions**)

Temps partiel de droit pour les personnes relevant de certaines catégories visées à l'article L.5212-13 du code du travail, notamment les personnes en situation de handicap, après avis du médecin de prévention (**joindre des justificatifs permettant de vérifier le respect des conditions**)

Temps partiel de droit pour donner des soins à son conjoint (marié, lié par un PACS ou concubin), à son enfant à charge et âgé de moins de 20 ans ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave (**joindre des justificatifs permettant de vérifier le respect des conditions**)

Reprise à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019

Quotité d'exercice souhaitée, exprimée en nombre entier d'heure pour les agents exerçant des fonctions d'ENSEIGNEMENT, conformément à la réglementation :

9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h

Quotité d'exercice souhaitée, exprimée en pourcentage pour les agents exerçant des fonctions d'ORIENTATION, d'ÉDUCATION ou de DOCUMENTATION, conformément à la réglementation

50% 60% 70% 80% 90%

Signature de l'intéressé(e)